

SAINT-VAIZE INFO

Bulletin municipal

Décembre 2025



Le mot du maire
Cérémonie du 11 novembre
Randonnée équestre
Journée du Patrimoine
Nouveau règlement du cimetière

Travaux chemin des Carrières
Élections municipales
Collecte des biodéchets
Histoire locale
Aide raccordement privé FO

Le mot du maire



En période préélectorale, la loi interdit, à partir du 1er septembre 2025, de faire état d'un bilan de mandat, de projets ou travaux non engagés ni validés par le conseil municipal.

Je parlerai donc uniquement des travaux engagés financièrement et pour lesquels aucune information financière n'a été diffusée.

Il s'agit principalement de travaux de terrassement engagés en investissement et dont la réalisation est planifiée en tout début d'année 2026 :

- La finalisation et la clôture des engagements de notre schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI), par la pose de la dernière bâche souple à l'angle formé par la RD114 et le "Chemin des Carrières". Ces travaux, qui comprennent le terrassement, la fourniture et l'implantation d'une citerne souple de 120m³ et la pose d'une clôture périphériques s'élèvent à un montant total de **12 720,08 € TTC** qui se décomposent de la manière suivante :

Achat du terrain + frais = **1 163,28 €**.
Pose d'un coffret de raccordement par la RESE = **858 €**.
Citerne, clôture et génie civil = **10 698,80 €**.

Une demande de subvention auprès du Département a été déposée pour un montant espéré de **2 240 €** et une dotation de l'Etat pour un montant de **5 600 €**.

- Des travaux de pluvial à La Salle sur 65 mètres linéaires. Avant le démarrage de ses travaux, Orange doit déplacer à ses frais, courant semaine du 15 au 20 décembre, deux chambres de raccordement actuellement implantées en domaine privé pour les ramener en milieu de chaussée. Coût des travaux : **6307,08 € TTC**.

- Face au N°11, route de la Croix, le mur de soutènement de la route nécessite une reconstruction en blocs à bancher sur 20 ml et un raccordement pluvial avec création d'une noue d'infiltration dans la parcelle communale AA144, pour un montant total de **5 023,20 € TTC**

- La portion de mur qui fait face à la maison d'habitation nécessite, une démolition des parties les plus fragiles, le scellement de blocs à bancher et l'habillage par les moellons de démolition pour redonner au mur son aspect esthétique. Cet habillage, qui nécessite beaucoup de main d'œuvre en maçonnerie classique, fait monter le devis à **10 620 € TTC**.

- Enfin, les travaux phase 2 concernant l'achèvement du lotissement communal "Le Clos des Chênes" seront réalisés en septembre 2026.

Ces travaux consistent en la pose de bordures et de caniveaux et leur raccordement au réseau pluvial, la pose et le raccordement des lampadaires d'éclairage public, le revêtement de la voirie en enrobé et la réalisation des cheminements doux en revêtement "grave béton".

Durant ces travaux et pendant que les engins seront sur place, ce sera l'occasion d'aménager la parcelle AA81 située entre le lotissement du Clos de Chênes et l'enceinte de l'église, que la commune a préempté le 5 juin dernier.

Cette parcelle a vocation à être aménagée pour accueillir deux places de stationnement dont une pour personne handicapée. Le reste sera aménagé en aire d'espace vert.

Comme vous pouvez le constater, les besoins en travaux ne manquent pas en ce début d'année 2026, mais chaque chose en son temps.

Aussi, permettez-moi de vous souhaiter à chacune et chacun d'entre vous d'excellentes fêtes.

Je vous adresse ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.

Bonne lecture !

Michel ROUX

ÉTAT CIVIL

Mariages

Monsieur le Maire a uni par le mariage :

- le 19 juillet 2025, **Lionel, Daniel, Marcel HUBER et Béatrice, Véronique, Michèle COURREGES**, domiciliés 19, allée des Yeuses, à Saint-Vaize.

- le 13 septembre 2025, **Lydia BOUQUET et Nathalie, Suzanne BERTHODIN**, domiciliées 43 A, route de Port la Pierre, à Saint-Vaize.

Décès

- le 05 juillet 2025 est décédée à Saintes, **Madame Ginette, Claudette GENTY veuve GÉLICUS**, née le 28 janvier 1942, à Saint-Vaize, domiciliée 3, rue du Vieux Puits, à Saint-Vaize.

- le 11 août 2025 est décédé à Saintes, **Monsieur Pascal, Daniel, Paul REMY**, né le 08 août 1960, à Lille, domicilié 17 ter, route du Bois des Prieurs, à Saint-Vaize.

11 NOVEMBRE

Sous un beau soleil d'automne, une petite foule s'est rassemblée pour saluer la mémoire de nos morts avec l'accompagnement musical de l'ADMS, toujours apprécié. Merci à tous.

Après le dépôt de la gerbe et la lecture du message ministériel conclu par le traditionnel « Vive la République. Vive la France ! », le maire, Michel Roux, a pu ajouter, comme chaque année : « Et vive la paix ! » Cette paix si désirable, oui, recherchons-la et protégeons-la.

La cérémonie a permis d'évoquer le parcours du sous-lieutenant Amédée Bigois, natif de Saint-Vaize, tué à Vermelle-Annequin (Pas-de-Calais) le 14 octobre 1914 et inhumé à Notre-Dame-de-Lorette (Ablain-Saint-Nazaire).

Sur la colline, une parmi 42 000 dans la plus vaste nécropole militaire de France : la modeste sépulture d'Amédée BIGOIS.



30 AOÛT : RANDONNÉE ÉQUESTRE

La rhinopneumonie équine ayant frappé notre département, tous les déplacements de chevaux avaient été interdits. La randonnée équestre, l'une des activités proposées lors de la journée Escapade sur le fleuve Charente (voir Saint-Vaize info –juillet), avait de ce fait été annulée.

Le sort s'acharnait contre nos équidés. Reportée au 30 août, après la levée de l'interdiction, la randonnée devait, cette fois, subir la rigueur des intempéries.

Sous une pluie peu engageante, c'est tout de même une petite dizaine de courageux cavaliers qui ont suivi le parcours préparé à leur intention. De retour à Saint-Vaize en milieu d'après-midi, tous ont manifesté leur satisfaction ... autour du d'un goûter réconfortant.



CIMETIÈRE : UN NOUVEAU RÉGLEMENT

Ces dernières années, les pratiques funéraires ont considérablement évolué et le développement de la crémation a amené des questionnements quant au devenir des cendres.

Pour répondre à ces nouvelles pratiques, la législation a également évolué, en particulier sur le statut et le traitement des cendres.

Un peu ancien, le règlement de notre cimetière avait besoin d'être mis en conformité et réactualisé. C'est chose faite. Maintenant, les conditions des inhumations sont mieux précisées et la mise en place des végétaux est mieux encadrée.

Les tarifs des concessions et de leur renouvellement ont par ailleurs été revus.

Le nouveau règlement, applicable au 1er janvier 2026, sera consultable en mairie ou sur le site communal.



Le jardin du souvenir

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2025

C'est presque devenu une tradition : chaque année, pour conclure dans notre commune les Journées européennes du Patrimoine, une conférence est proposée à l'église de Saint-Vaize.

Pour 2025, le sujet en était : « L'insolite près de chez nous ». Christian Barbier a invité un public parfois étonné à la découverte des petits trésors inconnus de notre département. Qui s'est attardé à lire l'étrange inscription révolutionnaire de Vénérand ? Qui connaissait la mystérieuse histoire du Christ d'Agonnay ? Qui a remarqué la rare locomotive CC 65 000 remise au technicentre de Lormont ?...



TRAVAUX CHEMIN DES CARRIÈRES

Le dispositif défilait la logique : un certain nombre d'habitations sises chemin des Carrières étaient alimentées en eau potable par une ancienne canalisation partant de la route des Roches et longeant ou traversant des propriétés privées.

Les travaux engagés par la RESE à la mi-novembre visaient à corriger l'anomalie. La nouvelle canalisation, partant de la D 114, suit maintenant "le Chemin des Carrières". De plus, elle permettra d'alimenter la réserve de protection incendie en cours d'aménagement près des conteneurs.

La gêne occasionnée aux riverains a été de courte durée.



Métamorphose
Réduire · Réutiliser · Réinventer

Association Solidaire & Créative
RESSOURCERIE
ATELIERS

Réduire les déchets

Sensibiliser à l'environnement

Coopérer et partager

Créer des emplois



La seconde vie
des objets
commence ici !

97 Rue Taillebourg
17100 Saintes

07 83 67 11 60

www.metamorphose-ressourcerie.fr

ressourceriesaintaise@gmail.com

Association MétamorphOse [metamorphose_la_ressourcerie](https://www.instagram.com/metamorphose_la_ressourcerie)

LA RESSOURCERIE

DONNEZ | ACHETEZ | RÉPAREZ | RÉUTILISEZ

OBJETS DE LA MAISON ET DU JARDIN



Petits meubles



Linge de maison



Vaisselle



Culture



Jeux & jouets



Bricolage



Plein air



Petits objets électriques

Merci de déposer des
objets en **bon état**,
propres et fonctionnels !

**DÉPOSEZ
& DÉNICHEZ**

Mercredi 9H30 - 12H30
Vendredi 14H00 - 17H30
Samedi



SAINTES GRANDES RIVES
Le Bonheur
SAINTES



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixe la **date des élections municipales aux 15 et 22 mars 2026**

Dates limites des inscriptions sur les listes électorales :

- Le 6 février 2026 pour les inscriptions papier en Mairie
- Le 4 février 2026 pour les inscriptions en ligne sur internet

DU NOUVEAU

• Parité

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants. Les listes doivent donc être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

Nota : dans notre commune, cette parité hommes/femmes est déjà respectée depuis de nombreux mandats.

• Fin du panachage

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidatures pouvaient être isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres, était autorisé. Ce système ne permettait pas le respect de la parité.

Le nouveau mode de scrutin implique le dépôt de **listes complètes** et la **suppression du panachage**.

Il n'est donc plus possible, sous peine d'annulation du bulletin :

1. **d'ajouter ou supprimer des noms sur la liste**
2. **de modifier l'ordre des candidats.**

• Dérogation

Pour faciliter la constitution des listes dans les petites communes, la loi a prévu une exception, la liste peut comporter jusqu'à 2 candidats de plus ou de moins que l'effectif légal.

	De 500 à 999 hab. (cas de Saint-Vaize)
Effectif légal du conseil municipal	13 mini et 15 maxi
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats

BIODÉCHETS

Point de collecte

Un point de collecte pour vos biodéchets sera mis en place sur la commune, à proximité des points d'apport volontaires du verre et du papier, situés "Chemins des carrières", courant janvier 2026.

Pour faciliter vos dépôts, des bio-seaux seront disponibles gratuitement auprès de la Communauté d'Agglomération.

Tout contenant pourra être utilisé à condition de ne pas le jeter dans le collecteur.

Seules les poches poubelles biodégradables seront acceptées dans ce collecteur.

IMPORTANT : Trier ses biodéchets, que ce soit en compostage au domicile ou en point de collecte, permet de réduire le volume de vos ordures ménagères et donc de votre facture.



Dès l'installation de ce collecteur courant janvier 2026, le service déchets mettra à disposition des sacs biodégradables à prix coutant (6€ les 100).

Vous pourrez vous les procurer auprès de la Communauté d'Agglomération et la facturation sera reportée sur votre redevance.



Que sont-ils devenus ?

La tragédie du 1er février 1945, qui vit périr deux aviateurs dans le crash de leur Junkers 88 est bien connue dans notre commune où une stèle honore la mémoire d'Henri Séverac, sergent-chef mécanicien, et d'André Prunier, adjudant-chef pilote.

Les deux autres membres de l'équipage survécurent. Qui étaient-ils ? Que sont-ils devenus ?

Pierre DUBOIS – Sergent-chef radio

Après avoir, en dépit d'une fracture du fémur, vainement tenté de sauver son camarade Séverac prisonnier des flammes, il avait été secouru et dirigé vers l'hôpital de Saintes.

Né de Juliette DUBOIS, domestique, le 25 juin 1914 à Besançon, le jeune marié venait d'épouser Denise GARRET, le 9 février 1944 à Ornans, la petite patrie de Gustave Courbet.

Rappelons que, hasard de l'histoire, l'illustre peintre avait séjourné à Port-Berteau, non loin de Saint-Vaize.

Père de deux garçons, Pierre reviendra dans sa ville natale mener une vie dont on sait peu de chose et y décèdera le 8 janvier 2011 à l'âge respectable de 96 ans.

Mieux documentée est la vie de ...

Pierre NIMIER — Sous-lieutenant, commandant de bord et navigateur

Pierre André NIMIER, né le 16 décembre 1917 à Paris XVIe, était le petit-fils du médecin-général des armées, Henri Jacques NIMIER (1889-1938), brillant professeur au Val-de-Grâce, et le fils d'André Henri NIMIER (1889-1921), médecin-major de 1ère classe, qui le laisse orphelin en bas âge avec ses deux sœurs, deux autres n'ayant pas vécu.

Aspirant de réserve dans l'armée de l'Air, il est nommé sous-lieutenant à l'automne 1939. Démobilisé, il épouse une institutrice, Jacqueline COUTRIS, en 1942 à Clamart (92), et va s'adonner à sa principale activité, la peinture, étudiée à l'école des Beaux-Arts de Paris. Sa grande peinture murale illustrant les contes de Perrault est inaugurée à l'école maternelle Gathelot, à Clamart, en octobre 1944.

Il reprend du service et la Seconde Guerre mondiale s'achève pour lui avec l'accident de Saint-Vaize, rescapé de l'avion avec deux côtes cassées et de légères blessures.

Il restera cadre de réserve de l'armée de l'Air, promu

capitaine à Dijon en 1952, puis se consacra exclusivement à son art en tant que professeur de dessin, artiste peintre et directeur de l'école des Beaux-arts de Mâcon, où il décèdera le 10 juillet 1995.

Inspiré par l'orientalisme, il expose à Alger dans les années 40 et 50. Il figure également dans plusieurs catalogues du salon des Artistes français dont il était sociétaire. Son style et sa technique évolueront ensuite comme le montre ce poisson en clous et plaques de métal réalisé dans les années 1970.

Ses œuvres atteignent aujourd'hui une cote modeste mais pas dérisoire. Alors, si vous voyez un Nimier en vente, ayez une pensée pour nos aviateurs de 1945 et ... si le prix est raisonnable, n'hésitez pas !

Christian BARBIER

J'exprime toute ma gratitude à Monsieur Karl BOUCQUAERT pour les précieux renseignements qu'il m'a communiqués.



Les contes de fées
Peinture murale, Clamart



La mosquée de la pêcheurie, Alger
Huile sur toile



Poisson
Composition, métal

AIDE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX EN DOMAINE PRIVÉ POUR LE RACCORDEMENT À UN RÉSEAU EN FIBRE OPTIQUE

COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER DE DEMANDE

Qui ?

Je suis un **particulier** ou **une très petite entreprise** souhaitant me raccorder à la fibre optique.
Mon opérateur a constaté que des travaux sont à réaliser sur mon terrain et m'a remis une attestation d'échec de raccordement

1



Je me connecte sur le site de l'Agence de services et de paiement, muni de mon attestation et dépose ma demande de prise en charge
=> <https://www.asp.gouv.fr/aides/fibre-optique-aide-au-raccordement>



Je peux déposer ma demande jusqu'au **31 janvier 2027**.

2



L'Agence de services et de paiement **instruit ma demande**.



Des pièces ou informations complémentaires peuvent m'être demandées, je dispose alors d'un délai de 3 mois pour répondre.

Si mon dossier est complet et éligible, l'ASP m'adresse une notification d'octroi de l'aide (= décision unilatérale).

3



Je **choisis l'entreprise** de mon choix pour réaliser les travaux et lui fournis la **décision unilatérale de l'ASP**.

L'entreprise réalise les travaux et déduit de sa facture le montant de l'aide qui m'a été octroyé, je n'ai pas à le régler.
Ce montant lui sera versé par l'ASP sur demande.